

Informations importantes concernant le coronavirus

1. Comment peut-on attraper le coronavirus ?

Le virus est transmis de personne à personne. Cela a lieu par exemple quand on tousse, quand on parle ou quand on serre la main à quelqu'un.

2. A quoi reconnaît-on si on a le virus ?

Quand on a le coronavirus, on peut par exemple tousser, avoir un rhume, la gorge qui gratte et de la fièvre. Cela ressemble beaucoup à une grippe. Certaines personnes ont aussi la diarrhée. Certains patients vont moins bien que d'autres, ils ont des problèmes respiratoires ou une pneumonie. Quand on a le virus, cela peut durer jusqu'à 14 jours avant que les signes de la maladie apparaissent.

3. Pourquoi le coronavirus est-il dangereux ?

Chez la plupart des gens, la maladie du coronavirus a un déroulement doux. Cependant, chez environ 15 pour cent des personnes infectées, la maladie est grave. Elles ont des problèmes respiratoires et une pneumonie. Jusqu'à présent, les personnes qui sont mortes suite au virus étaient surtout des patients âgés et des personnes déjà malades auparavant.

4. Que faire si je présente des signes de maladie ?

Quiconque a de la fièvre, tousse ou a des difficultés respiratoires et vit dans une région où il y a déjà des personnes qui présentent une infection virale doit appeler un médecin et fixer un rendez-vous. Quiconque a de la fièvre, tousse ou a des difficultés respiratoires doit avoir le moins de contacts possible avec d'autres personnes. Respectez une distance d'au moins 1,5 ou 2 mètres avec les autres personnes.

Si possible, restez chez vous ou dans votre chambre. Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir que vous devez jeter immédiatement dans une poubelle. Lavez-vous les mains souvent et à fond (surtout après être allé aux toilettes et avant de préparer un repas).

5. Que faire si j'ai eu des contacts avec une personne infectée ?

Si vous avez été personnellement en contact avec une personne qui a le coronavirus, appelez votre médecin de famille ou le service de santé (Gesundheitsamt) de votre lieu de résidence et informez-les. Il se peut que la ligne soit occupée si beaucoup de gens appellent en même temps. Dans ce cas, téléphonez au Ministère fédéral de la Santé : 030 346 465 100. La consultation a lieu uniquement en allemand.

Si vous habitez dans un centre d'accueil ou dans un logement partagé, informez rapidement la direction du centre ou ceux qui s'occupent de vous. Informez aussi par exemple votre école, votre école de langue, votre lieu de formation ou votre lieu de travail.

6. Quelles sont les conséquences du coronavirus sur le quotidien et sur la vie publique ?

En raison du coronavirus, le gouvernement fédéral allemand a pris les décisions suivantes :

- Beaucoup de magasins restent fermés. Cela ne vaut pas pour les magasins qui vendent des produits essentiels à la vie de tous les jours, comme par exemple les supermarchés. Ceux-ci restent ouverts.
- Tous les complexes sportifs, c'est-à-dire également les salles de sport, les piscines et les aires de jeux restent fermés.
- Les bars, clubs, discothèques, bistrotts, théâtres, opéras, salles de concerts et musées, expositions,
- cinémas, parcs d'attractions, parcs zoologiques, établissements de jeux, PMU et les maisons closes restent fermés.
- Les restaurants sont autorisés d'ouvrir uniquement entre 6h00 et 18h00.

- Les rassemblements religieux, comme par exemple les offices religieux dans les églises, mosquées, synagogues ou dans les lieux de culte d'autres religions, sont interdits jusqu'à nouvel ordre.
- Les voyages de vacances à l'intérieur du pays ou à l'étranger ne sont plus autorisés. Les hôtels peuvent louer des chambres uniquement pour des raisons importantes, non touristiques.

En raison du coronavirus, le gouvernement du Bade-Wurtemberg a pris les décisions suivantes :

- Les écoles maternelles (Kindergärten), garderies (Kindertagespflege) et écoles primaires et secondaires doivent rester fermées jusqu'à la fin des vacances de Pâques, c'est-à-dire jusqu'au 18 avril.
- Pas de visites dans les hôpitaux, hormis des exceptions indispensables / Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les visites sont limitées au strict minimum.
- Les rassemblements publics de plus de 100 personnes en espace clos sont interdits.
- En outre, il est recommandé d'annuler tout événement ou manifestation n'étant pas absolument indispensable.
- Tous contacts sociaux non indispensables doivent être réduits à un minimum. Si chacun et chacune d'entre nous ne maintient que la moitié de ses contacts habituels, cela fera déjà une grande différence.
- L'on ne devrait pas faire appel aux grands-parents pour garder les enfants, parce que les enfants sont souvent porteurs du virus, même s'ils ne présentent que rarement des symptômes.
- Les employeurs devraient permettre à leurs employé-e-s de faire du télétravail ou de transformer leurs heures supplémentaires en repos compensateur.
- En règle générale : Ne faites que ce qui est absolument indispensable, retirez-vous dans les semaines à venir.
-

7. Est-ce que je peux tout de même me rendre aux rendez-vous auprès des services administratifs ?

Dans beaucoup de villes, communes ou départements, les services administratifs ne sont plus ouverts au public ou bien uniquement de façon limitée. Si vous avez un rendez-vous ou une requête urgente qui ne peut pas attendre, renseignez-vous d'abord auprès du service administratif – par exemple par téléphone ou en consultant le site internet.

8. La quarantaine à domicile – qu'est-ce que cela signifie ?

Si vous avez été contaminé-e par le coronavirus ou s'il en est le cas d'un membre de votre famille, vous et votre famille serez mis en quarantaine. Cela veut dire que vous n'aurez pas le droit de quitter votre appartement /votre chambre (si vous avez votre propre salle de bain avec toilette) pendant au moins 15 jours. C'est une situation très difficile, surtout si cela concerne aussi des enfants. Il est important que vous gardiez votre calme et que vous restiez en contact avec vos parent-e-s et vos ami-e-s par téléphone.

Si un-e autre habitant-e de votre centre d'hébergement a été contaminé-e, il est possible que tous les habitant-e-s ou une partie soient mis en quarantaine. Vous pouvez, en commun avec d'autres

habitant-e-s, réfléchir à ce que seraient vos revendications envers la direction de votre établissement, si cela devait arriver. Vous pouvez par exemple demander un libre accès au wifi pour tous. Vous pouvez aussi discuter avec le gérant quelle forme pourrait prendre le ravitaillement en cas de quarantaine.

**Permanence téléphonique pour toute question concernant le coronavirus Bremen :
0421 115**

Vous trouverez des informations mises à jours en français ici :
<https://handbookgermany.de/fr/live/coronavirus.html>